

Session ordinaire d'août
Séance du 11 septembre 1910.

L'an mil neuf cent dix, le onze du mois de septembre, à sept heures du matin.

Le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vigier Maire, pour la session ordinaire d'août.

Présents: M. Vigier, Sauvestre, Roins, Hérod, Kamblaud, Fouquet, Arnaud, Olive, Aubin, Patry, Bourcier, Ogereau, Gendron, Tulasque, Bahraud, Gautet, Gar. Mailliet et Pavy.
Absents: M. U. Lofon et Briand, excusés.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Gar. Mailliet ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Assistance aux vieillards.
Révision trimestrielle

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables tendant à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, et déjà soumises à l'examen du Bureau de bienfaisance.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, arrête comme suit la présente liste:

Indigents à secourir à domicile.

- | | |
|---|------------------|
| 1 ^{er} Hubert Marie Veuve Bricard - rue Nationale 3 | 8 ^{fr} |
| 2 ^e Corbenais Marie Veuve Hérouet - rue Nationale 40 | 10 ^{fr} |
| 3 ^e Beaubien Aimée - La Blanche | 10 ^{fr} |

Indigents non admis à l'assistance

Gantier Marguerite Veuve Hérouet, au Port-au-Ble, a une pension de 110^{fr} 40, et avec ce que les enfants peuvent donner, la somme est ainsi supérieure au taux maximum de l'allocation.

Indigents dont le taux a été augmenté:

Dupoiron Irma Veuve Moritton, rue Sadi-Carnot 91, augmentée de 5 francs

Indigents dont le taux n'a pas été augmenté:

Baty Auguste et Gendron Marie Veuve Baty, au Port-au-Ble
Ces 2 vieillards reçoivent chacun 10 francs par mois, et les enfants leur donnent 10 francs, soit 20 francs, somme égale au taux maximum de l'allocation.

Indigents admis à l'assistance
à la session de mai

Kamm 296 7/2 1910

Tribunal et
Com
Nomination
la révision d
en

Chemin n° 2
537 Roulers au

Noms et patronymes des demandeurs	Année demande	Observations de la Préfecture	Décisions du Conseil municipal
Chavelon C ^{ie}	10 ^e	à radier des immeubles placés en usage industriel n'ont une valeur supérieure à l'allocation de la C ^{ie}	Maintenu à 10 ^e loyer considéré pour 5 ^e - Mais on ne sait pas état.
Martin Mathurin	10 ^e	quel est le gain de la femme -	Incapable de travailler, ne gagne rien
Alain Lelouche	10 ^e	Pourquoi ne sont-elles admises qu'à 10 francs	dont loyer ^{statutaire} chez leurs parents,
Alain Stélie	10 ^e	alors qu'elles semblent avoir droit au maximum de l'allocation.	loyer consid. pour 5 ^e chacune
Péard P ^{re} Auguste	3 ^e	admission approuvée à 3 ^e	"
Picau Alexis	10 ^e	à radier, peut travailler et gagne effectivement une somme supérieure à l'allocation de la commune, à recevoir par le Bureau de Bienfaisance.	Incapable de faire travail (bénévole), Recevait pour 10 francs; le Bureau de Bienfaisance fournira le complément
Libaux M ^{re} Céline	10 ^e	admission approuvée sous réserve d'un recours, le cas échéant, contre le fils Frédéric	"
Demand C ^{ie}	10 ^e	quel est l'âge, la profession et le gain de la femme ?	C'est une erreur, il est veuf.
Janielle V ^e Daniel	3 ^e	réduction approuvée à 3 ^e	"
Martin F ^{re}	10 ^e	admission approuvée à 10 francs	"
Pardon V ^e Gautier	2 ^e 50	admission approuvée à 2 ^e 50	"
Morvan Louis	10 ^e	à radier puisqu'il n'est de son travail un revenu supérieur à l'allocation de la C ^{ie}	Maintenu à 10 ^e ; le M ^{re} Morvan a déclaré gagner 0 ^e 45 par jour, mais avec l'aide de quelqu'un qu'il paye 0 ^e 60 en moins.
Jacob V ^e Breaux	10 ^e (à radier)	radiation approuvée	"

Le Conseil municipal fixe la date du 14 Octobre comme
point de départ du paiement des allocations mensuelles.

Monsieur le Président fait connaître à l'Assemblée, qu'aux
termes de l'article 3 de la loi du 7 Décembre 1888 et des articles 1 et
2 de la loi du 19 février 1901, la révision des listes électorales pour
le Tribunal et la Chambre de Commerce doit avoir lieu dans la première
quinzaine de septembre par une Commission composée du Maire
assisté de 3 conseillers municipaux désignés par le Conseil.

L'Assemblée nomme M. H. Fouquet et Gautier pour faire
partie de la dite Commission.

M^{re} le Maire informe le Conseil que M. H. Hélatque et
Kambaud chargés de voir les propriétaires riverains du chemin
rural N^o 4 des Prés-Moulins au Front ont déposé leurs listes
de souscriptions.

La souscription en argent a produit . . . 83^e 00

Tribunal et Chambre de
Commerce
Nomination de 2 membres pour
la révision des listes électorales
en 1910

Chemin rural N^o 4 des
Prés-Moulins au Front

celle en terrain 37.80
fait un total de 120.80

Le Conseil municipal voit avec regret que les propriétaires riverains se désintéressent complètement à cette construction, aussi décide-t-il d'ajourner le projet à la session de novembre, espérant toutefois que de nouvelles démarches seront faites près des propriétaires qui n'ont pas compris tous les avantages qu'ils pourront retirer de la nouvelle route.

Règlement sanitaire.
Application
Nomination d'une commission d'hygiène

L'application de certains articles du règlement sanitaire étant parfois assez difficile, M^r le Maire demande au Conseil de bien vouloir nommer une commission qui prendra le titre de "Commission d'hygiène" et qui sera chargée d'étudier attentivement tout ce qui regarde la salubrité publique de la commune de Keff.

Sont désignés pour faire partie de cette Commission: M^r Tripie, Toupret, Kéne, Telague, Saurestre, Patry et Collin, et de plus l'Assemblée décide de s'adjointre M^r le Docteur Pirel.

Achat d'une balayeuse
Demande de subvention.

La commune de Keff ayant pris à sa charge les frais de répurgement dans le quartier de Pont-Roussau, M^r le Maire informe le Conseil que le balayage à la main ne répond pas du tout aux conditions d'hygiène en raison du grand nombre d'ordures jetées sur la voie publique, en conséquence il prie l'Assemblée de bien vouloir voter l'acquisition d'une balayeuse mécanique dont le prix est de 1200 francs.

Le Conseil municipal reconnaissant l'utilité de ce genre de balayeuse, vote la somme de 1000 francs pour son acquisition et sollicite du Département une subvention de 200 francs sur les fonds communs des communes de police, si aucun M^r le Maire n'a pu l'obtenir, et s'il est impossible d'acquiescer au projet.

Cession d'un accident de
voiture à la Côte des Mottes.
Affectation du produit de vente.

Par acte en date du 6 août dernier, enregistré, la Commune de Keff a vendu à M^r Keffé Kéne, marchand de matériaux à Pont-Roussau, un accident de chemin à la Côte des Mottes pour le prix de 1132.74, M^r le Maire demande au Conseil de bien vouloir répartir cette somme de la manière suivante:

- 1° 900⁰⁰ pour être affecté au frais de recensement de la population en 1911;
- et 2° 232.74 pour être affecté à l'entretien de la voirie urbaine, exercice 1910.

Les propositions de M^r le Maire sont acceptées par le Conseil.

Travaux d'assainissement.
Recolement des fossés de la
Route de K. de 107.
Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a dans une précédente délibération décidé de recueillir les fossés longeant la route Nationale N^o 187, et que le projet des travaux s'élevant à 2300 est joint à un dossier transmis au Ministère des Finances à seule fin d'obtenir une subvention d'octroi sur l'alcool.

Ces travaux réclamés avec instance depuis plusieurs années par une partie de la population de la commune de Keff sont entièrement

Construction
le chef de
ville de K

Assainissement
C'est
Conseil
de K

Mobilisation
Demande de

compris dans le domaine de l'Etat.

En conséquence M^r le Maire demande à l'Assemblée, en raison de l'insuffisance des ressources communales que l'Etat veuille bien participer dans la dépense pour une somme de 700 francs et que la différence 4600 francs, soit payée moitié par la Commune, et moitié par les propriétaires riverains.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte les propositions de M^r le Maire.

Monsieur le Président rappelle également au Conseil municipal que dans sa séance du 21 Novembre 1909 il a voté la construction de plusieurs égouts sous le chemin de grande communication N^o 58 (traverse de la rue du Puits-Baron à St-Rucostan).

Que le devis des travaux dressé par M^r Blopard, vofor communal s'élève à 7000 francs, somme importante vu le peu de ressources dont dispose la commune, et qu'il y a tout lieu de demander un secours au département.

Le Conseil après en avoir délibéré, prie instamment M^r le Préfet de vouloir bien faire accorder à la Commune le 1/3 de la dépense, soit 2333.³³.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le projet de construction d'un égout collecteur sous la rue Barban, à Grentemault (Chemin 7-111). Le devis dressé par M^r Blopard argent vofor s'élève à 2200 francs.

Il invite l'Assemblée à bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal

Considérant que le projet ci-dessus a pour but d'assurer une agglomération des plus importantes de la Commune.

Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir y donner son approbation le plus tôt possible, en outre le conseil vote une somme de 4700 francs pour l'exécution de ces travaux et sollicite du Département une subvention égale à la différence, soit 500 francs.

Il est espéré qu'en ce qui concerne la partie de ce collecteur à construire dans la traverse de la chaussée formant quai et par conséquent dans le domaine des Ponts & Chaussées, que cette Administration voudra bien, comme elle l'a déjà fait précédemment, sur ce même quai et à frais différents, pour l'utilité publique, exécuter elle-même ce travail sans le concours pécuniaire de la commune de Kers.

M^r le Président informe le Conseil qu'il a fait établir par les soins de M^r Batty architecte un devis estimatif et approximatif pour compléter le mobilier scolaire des 4 écoles publiques de la Commune avec réparations diverses du mobilier actuel, et s'élevant à la somme de 1476.⁵⁵.

Il invite le Conseil à accepter le dit devis et à demander au département de bien vouloir participer dans la dépense.

Construction d'égouts sur
le chef de G^r 027758.
rue du Puits-Baron

Assainissement du village de
Grentemault
Construction d'un égout
collecteur

Mobilier scolaire.
Demande de subvention.

Le Conseil municipal toujours soucieux de la santé et du bien-être des enfants qui fréquentent les écoles communales, donne son entière approbation au devis dressé par M. l'architecte Basset et prie M. le Préfet de vouloir bien accorder à la Commune de Kers la part la plus large possible des fonds du département destinés à l'achat et à l'entretien du mobilier des Ecoles (N° 2010)

Projet de construction d'un chemin
traversant le champ de foire
pour aboutir à la Chaussée
de Pont-Rousseau

Sur la proposition de M. le Maire, le conseil nomme une commission composée de M. M. Tégis, Kéris, Fouquet, Sauvestre, Kambaud, Jar, Harilliet, Gaubert et Pary afin d'étudier le projet de construction d'un chemin entre l'embranchement de la route Nationale N° 2 et route de Vacheruel, par le chemin de Grand Com. N° 58, et la Chaussée de Pont-Rousseau, traversant le champ de foire, le chemin N° 7 du Port au tel et empruntant l'avenue d'accès à la Gare de Pont-Rousseau.

« Ce chemin aboutirait sur la Chaussée vers le champ de foire et serait surtout utilisé pour de gros charrais et le passage des voitures de fourrages, et desservirait également la gare de Pont-Rousseau. »

Elections à la Chambre de
Commerce
Pour le Conseil

Les élections devant avoir lieu cette année pour le renouvellement de plusieurs membres de la Chambre de Commerce de Nantes le conseil municipal de Kers émet le vœu qu'un siège soit réservé à un des nombreux électeurs (négoçant ou industriel) de cette commune voisine de Nantes.

Il prie Monsieur le Préfet de bien vouloir être assez bon de transmettre ce vœu à M. le Président de la Chambre de Commerce de Nantes.

(Signatures)
M. le Maire
M. Tégis
M. Kéris
M. Fouquet
M. Sauvestre
M. Kambaud
M. Jar
M. Harilliet
M. Gaubert
M. Pary
S. Sauvestre
M. Kéris
M. Tégis
M. Fouquet
M. Sauvestre
M. Kambaud
M. Jar
M. Harilliet
M. Gaubert
M. Pary